

**Faculté de Médecine**

Département de pharmacologie et physiologie

Programme d’études supérieures en pharmacologie

**Entente de financement**

Une politique de soutien financier pour les étudiants aux cycles supérieurs en pharmacologie a été établie par l’Assemblée de professeurs du Département. Le montant du soutien financier doit respecter les directives du Centre de recherche ou milieu universitaire où les recherches sont réalisées.

Le directeur de recherche est responsable du montage financier pour le support de chacun de ses étudiants au MSc ou au PhD sous sa direction, et ce, pour la durée normale du programme de MSc avec mémoire de recherche (2 ans) ou de PhD (4 ans).

Le principe du soutien financier implique également qu’il soit mérité. Il est donc conditionnel à une évaluation favorable des progrès de l’étudiant par son directeur de recherche et son comité de parrainage, au moins une fois par année (avec production d’un CV annuel) ou plus souvent, le cas échéant.

Montant du financement proposé :

Source du financement :

Directeur de recherche (nom, signature, et date) :

Co-directeur (s’il y a lieu) :

Étudiant (nom, signature, et date) :

*Note : Au cas où les capacités de financement du directeur de recherche seraient significativement réduites à la suite de coupures budgétaires lors du renouvellement des fonds de recherche, le directeur de recherche doit en aviser le responsable du programme et, avec son accord, informer par écrit l’étudiant concerné du changement envisagé, et ce, au moins deux mois avant la prise d’effet du changement. L’étudiant doit aussi être informé des raisons et des mesures entreprises pour tenter de corriger la situation.*